

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 16 DECEMBRE 2021

\* \* \* \* \*

**PRESENTS** : Mme DALOT, MM. GASNET, ISOLA, CHEBANCE, Mme PSALMON, MM. SCHWEYER, Mmes FLUZIN, GOUSSAUD, MM. DUFOSSÉ PAROTON.

**EXCUSÉS** : M. GUILLEMET, Mmes BOURGOIS, GIGNON, MM. PETIT, GOUNY.

## ADMISSION DE CREANCES EN NON-VALEUR

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que Mr le Trésorier Principal de GUERET sollicite l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables soit en raison de leur très faible montant, soit après des procédures judiciaires infructueuses.

L'admission en non-valeur s'élève à un montant de 49.94 € et comprend à :

- Des frais de poursuite pour 20.34 €.
- Une facture d'eau potable de 2019 pour 29.60 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ces admissions en non-valeur.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

**EMET** un avis favorable pour l'admission en non-valeur des créances citées ci-dessus pour un montant de 49.94 €.

**INSCRIT** les crédits budgétaires nécessaires au chapitre 65, article 6541.

## BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

**APPROUVE** les propositions suivantes :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- ⇒ Compte 6541 : « Créances admises en non-valeur » : + 50 €
- ⇒ Compte 022 : « Dépenses imprévues » : - 50 €

### SECTION D'INVESTISSEMENT :

- ⇒ Compte 27638 : « Créances sur autres établissements publics » : + 30 698.66 €
- ⇒ Compte 2313 : « Constructions » : - 30 698.66 €

**BUDGET LOTISSEMENT DES ECURES : DECISION MODIFICATIVE**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE les propositions suivantes :

	DEPENSES		RECETTES	
	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>3355(040)</b>	15 596,50 €	<b>168748</b>
			1641	-107 242,87 €
			021	92 140,71 €
<b>TOTAL</b>		15 596,50 €		15 596,50 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	673	94 901,50 €	<b>7133</b>	
	<b>6745</b>	-92 140,71 €	<b>(042)</b>	15 596,50 €
			7015	79 305,00 €
	023	92 140,71 €		
<b>TOTAL</b>		94 901,50 €		94 901,50 €